

Le saviez-vous

Le 22 juin, le Musée d'Art Sacré du Monêtier rouvre ses portes pour l'été. Il regroupe les trésors des 31 églises et chapelles de la commune tels que la plus vieille croix processionnelle des Hautes-Alpes ainsi que des tapisseries d'Aubusson datant du XVIIème siècle. Venez découvrir l'histoire du village qui se cache derrière ces œuvres. Vous comprendrez, pourquoi le taux d'alphabetisation dans le Briançonnais était l'un des meilleurs de France, quel était le rôle des Pénitents dans le village et bien d'autres choses encore.



Horaires : lundi - vendredi 15h-17h
mardi - jeudi 15h-18h
Tarifs 3€/1,5€

Les mercredis du 15/07 et 26/08:
Ateliers créatifs du musée
de 14h à 15h - 4€

Conférences à 18h – gratuit

Les vendredis : visite commentée à 14h30
Gratuit

Inauguration du Moulin du Casset



Une vraie réussite !

Le dimanche 7 juin en fin de matinée, plus de 150 personnes sont venues assister à l'inauguration de la réhabilitation du Moulin du Casset. Quel étonnement dans les yeux des visiteurs sans parler de l'émerveillement dégagé devant la mise en eau du moulin et de tous les appareils de moulinage. Chapeau aux entreprises spécialisées qui ont fait de cette ruine un espace culturel et ludique qui permettra d'attirer nombre de touristes, chapeau aux habitants du Casset pour leur implication dans le projet et chapeau aux services communaux indispensables à la vie d'une commune. Oui, il est agréable pour une équipe municipale de constater que la préservation du patrimoine fait quasi l'unanimité car cette réhabilitation va donner un second souffle à cet édifice, puisqu'il sera ouvert gratuitement à tous, dès le début de l'été permettant aux visiteurs de manière individuelle ou accompagnée, de se faire raconter toute l'histoire du moulin et de la vie d'autrefois. Par le biais de cette réalisation vous constaterez que la volonté du conseil municipal n'est pas uniquement tournée vers le bourg et les sports d'hiver, mais aussi vers le développement et la réhabilitation de ses hameaux, richesses et parties intégrantes d'une même et seule commune, celle du Monêtier les Bains. Bravo et merci à tous pour cette exceptionnelle réussite.



Horaires d'ouverture de la mairie	Lundi	10h à 17h en continu
	Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
	Mercredi	10h à 12h
	Judi	10h à 12h & 15h à 17h
	Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques (Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 65 03 00 05
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monêtier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monêtier les Bains
Tel 04 92 24 40 04
Fax 04 92 24 52 18
monetier@monetier.com

Directeur de la publication
Anne-Marie Forgeoux
Rédaction
Mairie du Monêtier les Bains
Crédit Photos
Mairie
Conception Graphique
castier1@club.fr
Impression
Imprimerie Labouré - Embrun
Périodicité
Mensuel
Tirage
1000 exemplaires

www.monetier.com

Le Monêtier les Bains

N°15 - Juin 2015



« A cœur vaillant rien d'impossible »

Faisons nôtre, ce proverbe de Jacques Cœur et trouvons ensemble les ressources pour surpasser ce désarroi temporaire par la fermeture de la RD 1091. S'il ne s'agit pas de renoncer à la mobilisation pour que l'issue soit la plus rapide possible, il n'est pas utile de faire du catastrophisme et de propager de fausses informations qui seraient contre-productives à la venue des touristes de l'été. Non, le Monêtier n'est pas isolé, le Monêtier n'est pas enclavé, profitons de cet aléa indépendant de notre volonté pour optimiser nos atouts au-delà du problème de circulation. Profitons de ce mois de juin pour apprécier dans un élan solidaire toutes les festivités organisées par la municipalité en partenariat avec les associations du village et des hameaux, faisons redécouvrir aux touristes et aux jeunes locaux les valeurs salvatrices de notre joie de vivre dans un environnement que beaucoup de citoyens nous envient. Que Juin soit le mois de la fête et de la solidarité.

Le Maire Anne-Marie FORGEOUX



Subventions aux associations 2015

Page 2



Le Quadrille du Tabuc
Zanziruche

Page 3



Le saviez-vous
Inauguration du Moulin du Casset
Page 4

Bulletin
d'information
municipal

Comparatif subventions aux associations 2015/2014

ASSOCIATIONS	2015	2014
AAPMA – Association Pêche Guisane Romanche	200€	200€
Amicale des Sapeurs-pompiers de Serre Chevalier	1 200€	1 200€
Amicale Sapeurs-pompiers – 30 ans du bal	--	500€
Amicale du personnel communal	2 570€	3 780€
Amicale du personnel communal – Slalomiales 2015	--	5 000€
Association Sportive les Aiglons	12 000€	12 000€
Assoc. pour le Dévelop. Socio Culturel du Briançonnais	100€	100€
Les Epis d'or	4 000€	4 000€
Les Epis d'or - anniversaire	1 000€	--
MJC – CLSH Zanziruche	12 500€	12 500€
Quadrille du Tabuc – Les vendredis de la Rotonde	1 250€	--
Quadrille du Tabuc	--	2 500€
Société de Chasse « Le Chamois »	800 €	1 000€
Trait d'union – Micro crèche	8 000€	--
Trait d'union	--	1 000€
Comité de foire	2 500 €	3 000€
Association Un coin de paradis au Lauzet	100€	100€
Les musicales de Monétier	1 120€	--
ADMR	400€	400€
Assoc. des Maitres-chiens d'avalanche des Hautes-Alpes	100€	100€
Secours catholique des Hautes-Alpes	300€	500€
Association solidarité handicapés pays Briançonnais	100€	100€
Anciens combattants – FNACA	100€	100€
Secours populaire français, section de Briançon	500€	500€
Vivre et vieillir chez soi	500€	500€
Serre Che Ski Compet (Championnats de France de Ski)	5 000€	--
Croix Rouge Briançonnaise	--	500€
Ski Paradiz	--	600€
Université du Temps Libre	--	200€
Casset Loppet	--	500€
Les Enseignes de Serre Chevalier Vallée	--	1 000€
Assoc. anim. pers. âgées hospitalisées – Etoile des Neiges	150 €	150€
TOTAL	54 690 €	52 030 €

Fêtes

A vos fourneaux !

Pour la fête de la Saint Pierre, l'association « Sans Souci » vous propose le dimanche 28 juin 2015 un grand CONCOURS DE CUISINE LOCALE (préparations salées ou sucrées : tourtes, tartes, plats, desserts, confitures, confiseries, boissons, apéritifs, digestifs, etc). Vous pourrez concourir dans 2 catégories :

- 1) Spécialités à base de plantes sauvages
- 2) Recettes locales

De plus, pour les ENFANTS, CONCOURS DE GATEAUX !
Le règlement détaillé sera consultable sur le site de la Mairie prochainement.

Association «Le Quadrille du Tabuc»



Notre association, le Quadrille du Tabuc, existe depuis plus de 30 ans et a vu passer un grand nombre d'enfants du village. Forte de 44 membres, elle s'attache à faire vivre nos traditions notamment à travers les danses, les chants, l'organisation de conférences, la publication de livres. Grâce à une gestion saine, toutes ces activités nous ont permis, au fil des années de constituer une épargne légale qui nous permet d'avoir des projets (perçement de cartons pour notre orgue de barbarie, confection de nouveaux costumes, publication de livres, stages de danses, déplacements et échanges culturels, etc...) Notre fonctionnement est assuré par les cotisations de nos membres, les recettes des spectacles, la vente de nos livres et les subventions (OT, SIVM et commune).

Depuis 2 ans, la subvention municipale de fonctionnement a baissé : la première année de 50 % pour être aujourd'hui à zéro. Nous sommes conscients qu'il faut faire des efforts financiers en temps de crise mais nous déplorons qu'ils ne soient pas partagés de façon équitable entre les associations. Ce manque de reconnaissance nous peine beaucoup car, dans notre volonté de transmettre nos coutumes et le savoir de nos aînés, nous avons besoin d'encouragements. Il est allé jusqu'à entraîner la démission d'un des co-présidents. Pour ces raisons, les Tabuciens ne participeront pas, cette année, à la fête de la Saint Pierre. Nous sommes, malgré tout, heureux de pouvoir vous présenter notre Son et Lumière « Raconte-nous Grand-Père » pour lequel nous allons toucher une subvention diminuée de 50%, ce qui nous permet de ne présenter que 2 spectacles. Nous aurons donc plaisir à vous retrouver les 31 juillet et 7 août à La Rotonde à 21h30 !

Droit de réponse

Toutes les associations qui le souhaitent, pouvaient me rencontrer pour exprimer leurs besoins et leurs projets et l'association du Quadrille du Tabuc a été reçue deux fois sur ce sujet. L'association a émis une demande pour les « Vendredis de la Rotonde » à hauteur de 1250 € qui a été votée pour un montant de 1250 € en conseil municipal et une demande de subvention de 1400 € pour son fonctionnement puisque les demandes doivent être différenciées entre fonctionnement et projet.

A la lecture du dossier (obligation légale) et suite aux explications fournies par l'association lors des entretiens, j'ai constaté que le fond de roulement de cette association, correspondait à plusieurs années de fonctionnement.

De plus, cette association bénéficie gratuitement:

- Tous les vendredis de 19h à 21h00 de la salle des Lauzières
- Un stockage permanent à coté de la salle du Galibier
- La totalité du grenier du bâtiment de l'ancienne école, place Stabatio
- Mise à disposition de la Rotonde avec : installation et bénéfice des gradins pour les représentations, soit un montage et démontage représentant deux jours de travail par 2 employés municipaux
- Mise à dispositions des employés municipaux pour la logistique si nécessaire
- Gratuité des charges en électricité lors de représentations

En outre, cette association bénéficie de :

- 2000 € de subvention par l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée
- 2500 € par le SIVM (Syndicat Intercommunal)

Au vue de ces données, il a semblé à la commission et au conseil municipal que cette association n'avait besoin d'aucun fond supplémentaire pour fonctionner en 2015. Bien évidemment et au même titre que les autres associations, la collectivité étudiera avec attention les projets susceptibles d'être éligibles. Enfin, je me pose la question sur l'adéquation entre le versement d'une subvention et le refus par cette association de faire une représentation pour une fête locale.

Le Maire Anne-Marie FORGEOUX

Zanziruche

Le centre aéré de Zanziruche accueillera cet été les enfants de 3 à 11 ans du lundi au vendredi du 6 juillet au 26 août dans les locaux de l'école maternelle.

Celtina, Capucine, Adèle, Mathéo et Jérémy vous accueilleront sous la direction de Léo Derrien.

Les tarifs et programmes sont consultables à l'adresse suivante : <http://zanzibarmjcbrri.eklablog.com/>

Une permanence est organisée le vendredi 19 juin de 16h30 à 18h30 pour les inscriptions. Merci de vous munir des pièces suivantes :

- Le numéro de sécurité sociale sous lequel l'enfant est inscrit
 - Le numéro allocataire CAF
 - Votre quotient familial donné par la CAF (à défaut, une copie de votre avis d'imposition mentionnant le net imposable et le nombre de parts)
 - Le carnet de santé de l'enfant
 - Un moyen de paiement (espèces, chèques, chèques-vacances)
 - Les imprimés « d'aides aux temps libres » donnés par la CAF des Hautes-Alpes
- Durant l'été, il est toujours possible d'inscrire vos enfants au plus tard 24h avant, auprès du directeur de l'accueil de loisirs sans hébergement.